

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
33	33	30

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Brunc FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Brunc REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

Date de la convocation**10 novembre 2022*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/11/125****PRISE EN CHARGE HEBERGEMENT DELEGATION DE LA GUYANE**

Dans le cadre de la fête patronale de la ville de Lamentin et des sections, l'association guyanaise KATOURY, siégeant à Lamentin, a organisé une opération intitulée : Lamentin s'ouvre à la Guyane au mois de juillet 2022.

Cette manifestation de coopération culturelle a permis aux lamentinois de venir à la rencontre des us et coutumes de la Guyane notamment dans les domaines suivants : musique, art culinaire, tourisme, artisanat.

Ainsi, à l'invitation de la municipalité, une délégation de la Guyane a pris part à cet événement du 8 au 15 juillet 2022.

Il s'agit de pouvoir autoriser le maire à prendre en charge l'hébergement de 30 membres à l'internat du lycée Bertène JUMINER de Lamentin du 08 au 15 juillet 2022 pour un montant de 2730 euros.

Le Conseil Municipal

Considérant le rayonnement de l'opération intitulée « Lamentin s'ouvre à la Guyane » lors de la fête patronale 2022.

Considérant la politique d'accompagnement de la commune de Lamentin au monde associatif lamentinois.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De procéder à la régularisation administrative de la prise en charge de l'hébergement de la délégation de la Guyane au lycée Bertène JUMINER de Lamentin , à hauteur de 2730,00€.

ARTICLE 2- De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,



Ephrem GLORIEUX